



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 5365

Texte de la question

M. Michel Destot appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur la pérennisation de la politique de lutte contre la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer, dont souffrent près de 400 000 personnes en France, est la cause de démence la plus fréquente. 75 % des malades vivent à domicile et sont à la charge de leur famille (20 à 30 000 francs par mois), souvent désemparées. Chaque année 110 000 nouveaux cas de la maladie d'Alzheimer apparaissent, dont les deux tiers chez des sujets de plus de 80 ans. Pour remédier à une situation aggravée par la difficulté du diagnostic et par le manque de médecins formés, le gouvernement précédent avait mis sur pied, en lien avec l'association France Alzheimer, un programme d'aide aux malades et à leur famille avec des objectifs budgétaires précis. Une série de mesures destinées à mieux repérer la maladie via des programmes de formation permanente des praticiens généralistes notamment et la création de structures locales, auxquelles les familles peuvent s'adresser, avait été initiée. Un millier de centres locaux d'information et de coordination devaient être ouverts sur cinq ans, dont 160 en 2002, avec une aide de l'Etat de 150 millions de francs. Afin d'aider les familles, le Gouvernement avait également prévu 3 000 places supplémentaires sur quatre ans en hébergement temporaire. C'est pourquoi, il lui demande s'il compte pérenniser ce plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer avec des objectifs budgétaires précis.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur la pérennisation de la politique de lutte contre la maladie d'Alzheimer. Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes et de leur famille constitue une priorité du Gouvernement. Les toutes récentes données dont nous disposons montrent que plus de 600 000 personnes sont atteintes par cette maladie. Tant par le nombre et les conséquences particulièrement destructurantes de ces maladies pour ceux qui en sont atteints et leur entourage, il s'agit là d'un véritable défi pour notre société. Mieux repérer les malades atteints demeure une priorité. Les travaux en cours vont permettre de mieux recenser les besoins des professionnels et d'y répondre. Des moyens supplémentaires ont été alloués aux agences régionales de l'hospitalisation afin de structurer l'accès à un diagnostic de qualité et de renforcer le dispositif des consultations mémoire de proximité. En outre, malgré le contexte difficile de l'assurance maladie, 1 750 places d'accueils de jours et de 750 places d'hébergement temporaire pourront être créées en 2003. Le développement des centres locaux d'information et de coordination a conduit à la mise en place de 272 de ces guichets d'accueil, d'écoute, de conseil et d'orientation destinés aux personnes âgées et à leur entourage, dans 87 départements. Mais il importe de procéder à un maillage du territoire selon une logique qualitative, et non uniquement quantitative, en tirant les enseignements des évaluations qui soulignent la nécessité de mieux articuler le sanitaire et le social. Le rôle de l'Etat est de soutenir, avec les conseils généraux, ces coordinations. Elles ne pourront être mises en oeuvre efficacement sans une volonté de partenariat entre les différents acteurs concernés, en attendant, le cas échéant, d'aller plus loin compte tenu des réflexions en cours sur une nouvelle étape de décentralisation. Enfin, l'évolution démographique amène à développer une politique encore plus volontariste en matière de prise en charge des malades et de leur famille. C'est pourquoi le secrétaire d'Etat a installé le 4 février 2002 une instance chargée notamment de prendre en compte de façon

prospective les besoins des malades et des familles pour proposer, à côté de l'offre classique qu'il conviendra de développer, des services et des offres d'hébergement innovants et tenant compte des attentes des personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5365

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 février 2003

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3838

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1080